



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, vous trouverez dans les lignes qui suivent, mon rapport sur la situation financière de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Résultat du rapport financier 2009

En date du 31 mars 2010, la firme de vérificateur Reid & Associés Inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2009 est de 399 239 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 48 073 \$. De ce montant, nous avons affecté 75 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement à 500 000 \$ par le règlement 14D-2006 en vigueur à compter du 28 juillet 2010.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2009 est de 6 419 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 12 335 \$.

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2009 était de 5 791 711 \$ et de 3 408 790 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 136 120 \$, et celui du fonds de roulement au 31 décembre 2009 était de 64 445 \$.

Indications préliminaires des résultats 2010 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Selon le rapport du trésorier au 30 septembre 2010, nous entrevoyons un surplus d'opération de l'ordre de 200 000 \$ pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de 20 000 \$ pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

Orientations générales pour le prochain budget et programme triennal

Après une première année de mandat, les membres du conseil ainsi que moi-même sommes particulièrement fiers de l'ensemble de nos réalisations et initiatives entreprises au cours de cette période afin d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens et de bonifier nos services. Nous comptons donc continuer dans cette optique pour en faire profiter l'ensemble de la population.

Dans le respect du plan d'action des membres du conseil pour la prochaine année, certaines interventions ou projets ont été ordonnés en priorité sur certains autres, entre autres :

- Poursuivre des démarches en vue de l'obtention de subventions afin de restaurer et de conserver le Centre culturel ;
- Procéder à l'aménagement d'un parc de la famille dans le Domaine Joli-Bois ;
- Réaliser l'aménagement de sentiers de ski de fond, de raquettes, de sentiers pédestres et de piste d'hébertisme à l'intérieur des lots intra-municipaux en collaboration avec la MRC des Pays-d'en-Haut et les municipalités de Val-David, Val-Morin et Sainte-Adèle afin de se relier au Parc Dufresne ;
- Instaurer et implanter un concept de « Ville verte » dans chacun des services municipaux ;
- Élaborer la faisabilité d'une piste cyclable ;
- Maintenir la stratégie d'investissement et la réalisation d'améliorations à notre réseau routier de même que le respect de la planification de renouvellement de l'équipement roulant à long terme.

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée, le 11 novembre 2010 à la page _____. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

De plus, afin de maintenir et de resserrer les liens avec les citoyens, tout en favorisant notre économie locale, nous bonifierons la tenue de différents événements communautaires et rassembleurs. Nous poursuivrons également la mise en œuvre d'une campagne promotionnelle permettant d'améliorer la visibilité de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de retrouver ses belles lettres de noblesse.

Lors de l'adoption de notre budget 2011, nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin de maintenir un taux de taxation raisonnable. À cet effet, s'il y a lieu, une affectation sera prévue à même le surplus accumulé non affecté afin de respecter la capacité de payer de nos contribuables.

Je vous invite donc à assister à la présentation des différents budgets qui seront adoptés pour mener à bien les affaires municipales :

 Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 13 décembre 2010 à 19 h
 Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, le 14 décembre 2010 à 19 h

Afin de respecter la Loi, nous mettons à votre disposition la liste des contrats supérieurs à 25 000 \$.

La rémunération de base versée mensuellement à la mairesse est de 2 027.57 \$ et de 1 013.81 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 675.85 \$ par mois et de 337.93 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, la M.R.C. verse mensuellement à la mairesse la somme de 452.28 \$ et de 226.14 \$ à titre d'allocation de dépenses. De plus, chaque participation à un des comités de la MRC est rémunérée à 150.00 \$ par membre ou à 210.00 \$ si le membre est aussi président.

Chaque présence aux réunions mensuelles de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au nombre projeté de 6 représente une rémunération de base pour la présidente de 709.64 \$ et de 354.82 \$ à titre d'allocation de dépenses. Celle des conseillers est de 354.82 \$ et de 177.41 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Je vous remercie de votre attention.

Linda Fortier,
Mairesse

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière adjointe de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée, le 11 novembre 2010 à la page _____. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de Ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis
Greffière adjointe